

Feuille Officielle

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . 0 FR. 40 CENT.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ du Commandant accordant un acte de francisation à la goëlette française du nom de Bonite.

Saint-Pierre, le 7 juin 1867.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 17 juillet 1843, réglant les concessions d'actes de francisation à des bâtiments de constructions françaises dans la colonie;

Vu la demande du sieur Basset (Louis), tendant à obtenir un acte de francisation pure et simple pour la goëlette de construction française du nom de *Bonite*, dont il est propriétaire.

Sur la proposition de l'Ordonnateur, Le Conseil d'administration entendu;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS.

Art. 1^e. Il sera délivré un acte de francisation pure et simple à la goëlette française du nom de *Bonite*, jaugeant 5 tonneaux 87 centièmes, pour faire le cabotage et la pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Ce bâtiment sera inscrit sur la matricule des bâtiments attachés à la colonie.

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, inséré à la *Feuille* et au *Bulletin officiel* de la colonie, et déposé au contrôle colonial.

V. CREN.
Par le Commandant:
L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

FEUILLETON.

NAUFRAGE
DE L'HERMAPHRODITE⁽¹⁾.

Quant à la femme du marin, on craignait d'abord pour sa vie, puis pour sa raison; et tant qu'elle resta dans sa jolie maisonnette du Morne, il lui arrivait souvent, dans le jour, de quitter sa couture pour se mettre à la fenêtre, sans trop savoir pourquoi. Le soir, lorsque le sommeil lui venait clore les yeux, le moindre bruit d'en bas l'éveillait en sursaut: s'il continuait, elle se mettait sur son séant, l'haline rentrée, la tête immobile, et sou-

NOMBRE 24.

JEUDI 13 JUIN 1867.

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION.

Il a été donné acte à M. DOLISIE, conducteur des ponts et chaussées, le 11 mai dernier, du dépôt entre les mains de l'administration, d'une demande, à l'effet d'obtenir un brevet d'invention, pour la fabrication du sel marin par le refroidissement et la chaleur artificielle.

DOUANE 6.

ÉTAT de la quantité de Morue exportée de Saint-Pierre du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 1867.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois de Mars.	ANTÉRIEURE- MENT en faveur de 1866.	PENDANT la période corresp. de 1867.	TOTAL au 1 ^{er} juin.	AUGMENTA- TION en faveur de 1867.
Morue sèche.	731,864 k.	1,634,871 k.	2,366,735 k.	2,308,979 k.	57,756 k.
Morue verte.	462,589 k.	"	442,589 k.	394,552 k.	48,037 k.

vent elle envoyait sa négresse Zélie voir qui frappait à la porte, car elle croyait toujours qu'on frappait à sa porte.

Quatre ans après, l'auteur de cette histoire, par une belle soirée des Antilles, et dans un village des côtes, était assis sur un tronc de cocotier à moitié creusé par l'âge; une nombreuse compagnie garnissait le long siège, sans s'apercevoir de ses aspérités. Ils furent joints par une femme dont il eût été difficile de deviner l'âge: elle était de petite taille; elle s'avancait lentement, et on voyait comme de l'ennui dans sa marche. Un madras, négligemment jeté sur sa tête, laissait passer quelques brins de cheveux dont on ne pouvait dire la couleur primitive, car ils étaient alors d'un blanc de neige; quand elle parlait, elle semblait penser à autre chose; elle était vêtue d'une robe noire, dont l'étoffe avait le brillant d'un deuil nouveau, et ses yeux rouges semblaient aussi avoir pleuré une perte récente.

Cette femme conduisait par la main une petite fille qui annonçait quatre ans. C'était une jolie enfant, imprudente, étourdie à faire évanouir dix fois par jour sa pauvre mère!... Seulement, quand

PARTIE NON OFFICIELLE

Le ministre de la marine et des colonies a notifié, le 18 février dernier, aux administrateurs de la marine dans les ports et aux chambres de commerce des villes maritimes, l'établissement d'une société anonyme, autorisée par un décret impérial du 11 novembre 1865, et constituée à Paris sous le nom de la *Sécurité générale*. Cette compagnie offre aux marins du commerce, comme à toutes personnes, des assurances à primes fixes en cas de mort ou d'accidents résultant de leur profession.

MM. Peulvè, Petitdidier et C^{ie}, armateurs au Havre, avaient déjà pris l'initiative d'une souscription à une assurance de ce genre. Ils ont fait assurer, à leurs frais, aux héritiers des capitaines, officiers, matelots et autres marins de leurs équipages, en cas de mort par accident, des sommes qui s'élèvent de 300 à 1,500 francs, selon les emplois. Le montant des primes qu'ils payent ainsi est d'environ 10,000 francs par an.

D'autres armateurs du même port, MM. F. Perquer et fils, viennent de souscrire à la compagnie de la *Sécurité générale* une police dont les effets doivent remonter au 1^{er} janvier 1867. Ils garantissent le paiement d'une somme de 1,000 fr. aux héritiers des capitaines et autres marins de leurs équipages morts par accident résultant de leur profession.

Cette maison, comme la précédente, ne réclame de ses marins aucune contribution au paiement des primes d'assurances.

On ne peut trop appeler l'attention sur des actes si utiles et accomplis avec autant de générosité.

on la mettait dans un canot, de jacasse et remuante qu'elle était, elle devenait silencieuse et immobile, se tenuait droite comme une femme corsée, les bras détachés du corps; frémissant, saisissant son banc à chaque oscillation; et si la mer devenait un peu houleuse, ses lèvres pâlissaient, ses dents craquaient, elle tombait dans un état spastique.

Puis la nuit, si la brise venait à siffler un peu plus fort que de coutume sous les aissantes de la maison, elle sortait brusquement de son sommeil d'enfant, se cramponnait au cou de sa mère, disant: « Ah! j'ai peur! » La mère, entraînée par le double magnétisme de cet attachement et du vent, répondant à ces deux contraires influences avec l'incohérence du songe, disait d'un côté, avec sa voix pleine d'amour: « Te voilà, tu reviens après bien longtemps! » Puis, avec désespoir: « Tu ne partiras pas, je ne veux pas que tu partes! » Puis après, avec anxiété: « Zélie! allez voir qui frappe à la porte;... on frappe à la porte;... je vous dis qu'on frappe... »

(Fin.)

FRANCE MARITIME.

(1) Voir le n. 22 de la FEUILLE OFFICIELLE.

Assemblée générale de la Société centrale de sauvetage des naufragés.

Lundi 15 avril, la Société centrale de sauvetage des naufragés s'est réunie en assemblée générale sous la présidence de Son Exc. l'amiral Rigault de Genouilly, son président. Cette réunion avait attiré un public empressé et un grand nombre de notabilité. Nous avons remarqué, dans l'assistance, outre l'amiral président, Son Exc. M. de Forcade la Roquette, ministre du commerce; M. Béhic, sénateur, ancien ministre; M. le duc de Bassano, grand chambellan de l'Empereur; M. le duc de Clermont-Tonnerre; M. Hennequin, trésorier-général des Invalides de la marine; M. Théodore Gudin, etc., etc.

Cette société, inspirée par un sentiment de haute philanthropie, nous paraît être, par son origine, ses efforts et ses résultats, un des exemples les plus salutaires de ce que peuvent réaliser l'énergie individuelle et la charité privée.

Il y a deux ans environ, M. Rigault de Genouilly, élevé à la dignité d'amiral de France, quittait le commandement de la flotte, et venait habiter Paris, après être resté plus de deux ans à la mer. Dans cette existence nouvelle pour lui, son souvenir demeura fidèle à tous les braves marins qui avaient été les compagnons de sa vie et de sa gloire, et sa première pensée fut de chercher le moyen de les arracher au danger si terrible des naufrages. Ses généreux efforts furent couronnés de succès: bientôt, la Société centrale de sauvetage, fondée par ses soins et accueillie par la haute protection de S. M. l'Impératrice, vit venir à elle de tous côtés, les sympathies et les dons excités par l'infatigable propagande de son illustre fondateur.

Dans la séance générale de lundi dernier, tous ces souvenirs présents à la pensée de l'auditoire n'ont pas peu contribué, sans doute, à l'accueil qui a été fait à l'amiral, dès son entrée dans la salle, et qui s'est bientôt traduit en applaudissements répétés, lorsque l'honorable président s'est fait entendre dans une allocution très-courte, mais pleine de cette chaleur de cœur qui embrase vivement les assemblées. Rien ne saurait rendre l'accent et l'effet de cette voix martiale, accoutumée à parler au milieu des batailles, et parlant maintenant au nom de la charité et de la fraternité humaines, lorsque, s'adressant particulièrement aux dames présentes à la réunion et invoquant leur concours, l'amiral s'est écrié: « Lorsque vous arriveront les bruits « de la tempête, vous songerez que ces bruits « couvrent bien souvent les gémissements « suprêmes des marins qui périssent sur nos « côtes. Ecoutez! et vous entendrez les cris « de détresse des femmes et des enfants aux « quels le naufrage enlève leur naturel soutien; écoutez! et vos cœurs émus vous « diront que vous devez aider à prévenir ces « infortunes! »

C'est dans le même langage simple et expressif que l'amiral a ensuite rappelé les bienfaits répandus sur la société par son auguste bienfaitrice, « car partout où il y a du « bien à faire, on rencontre cette main souveraine qui porte si exquinement toujours, « et, à l'occasion, si vaillamment, le sceptre « de la bienfaisance. » Des applaudissements enthousiastes ont salué ces paroles de reconnaissance et ces souvenirs si heureusement évoqués.

Après cette allocution, un membre du conseil d'administration, M. Dumoustier, chef de division aux travaux publics, a lu un rapport sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale, son état actuel et les actes de sauvetage effectués par les stations déjà organisées. Un passage de ce rapport très-remarquable et fréquemment applaudi a particulièrement impressionné et en même temps égayé l'auditoire.

Au mois de janvier dernier, le canot de

sauvetage établi par la société, à Gravelines arrachait à une mort certaine 22 hommes, appartenant à trois bâtiments naufragés sur la côte. Le patron Le prêtre, qui commandait ce canot, avait déployé dans cette œuvre de sauvetage un courage et une énergie héroïques. En apprenant ces faits, dont le récit a fait plus d'une fois frissonner l'assemblée, l'amiral Rigault, président de la Société, n'avait pas hésité à démander au ministre de la marine la croix de la Légion d'honneur en faveur du brave marin. Or, pendant que cette demande s'instruisait, l'amiral prenait lui-même la direction du ministère de la marine; et, par une coïncidence piquante, le premier dossier qui lui fut soumis après son installation fut précisément celui du sauveteur de Gravelines. On peut penser que l'amiral, président de la Société, n'eut pas de peines à convaincre l'ami-ministre, de la légitimité de sa demande, et quelques jours après l'Empereur signait ledécret qui ouvrait au patron Le prêtre les rangs de la Légion d'honneur.

Après ces différentes lectures, la Société de sauvetage s'est séparée en se promettant de redoubler d'efforts et de bienfaisance pour assurer le développement d'une œuvre destinée à devenir la sauvegarde de tous ceux qui voyagent sur mer. Nous dirons à notre tour: Honneur aux hommes éminents qui font servir leur grandeur au salut des malheureux! Ce n'est pas l'éclat de leur dignité qui nous frappe ici, c'est l'élan de leur cœur que nous remercions, comme il convient de remercier l'homme de tous les nobles sentiments dont il nous donne le spectacle et l'exemple.

(Les Tribunaux.)

CABLE TRANSATLANTIQUE. — Le gouvernement impérial vient d'accorder à une compagnie franco-anglaise l'autorisation d'établir un câble transatlantique qui partira de Brest pour aller atterrir à l'île Saint-Pierre, à l'entrée du golfe Saint-Laurent; il gagnera de là Halifax, chef-lieu de la Nouvelle-Ecosse, et le territoire des Etats-Unis d'Amérique. L'immersion de ce câble, construit d'après le système Allan, sera commencé, dit-on, dès le mois de juin prochain.

FAITS DIVERS.

Une personne qui vient de visiter les travaux de l'isthme de Suez, nous donne des détails qui ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs:

« J'ai profité de mon séjour en Egypte pour aller examiner les travaux du canal de l'isthme de Suez.

J'ai été surpris du degré d'avancement de ces travaux et de la vigueur avec laquelle ils sont poussés; je ne m'enthousiasme pas facilement, mais après, avoir été d'une extrémité à l'autre du canal, c'est-à-dire de Suez à Port-Saïd, je n'ai pu m'empêcher de payer un juste tribut d'admiration à l'homme qui a conçu le projet de cette œuvre magnifique et qui a su trouver l'argent et les hommes nécessaires pour mettre son idée à exécution. M. de Lesseps est un grand homme, et c'est un grand homme plein de bonhomie et de simplicité.

Sur les 160 kilomètres de longueur qu'aura le canal maritime, la tranchée est ouverte partout, et les puissants instruments de travail inventés ou perfectionnés par MM. Borel et Lavallée, les entrepreneurs de la compagnie sont presque partout rendus à leur poste. Ces instruments sont, vous le savez, des dragues d'une puissance inconnue jusqu'ici, et que d'ingénieux adjutori mettent à même de verser sur les bords du canal sans employer ni chaland, ni porteur, les déblais extraits du fond. Nulle part, dans le monde, la mécanique et la vapeur n'ont été em-

ployées d'une façon si intelligente, si variée et si vigoureuse. L'achèvement de l'œuvre n'est plus aujourd'hui qu'une question de temps et d'argent; mais c'est une question parfaitement limitée, il faut 300 millions et tous les travaux seront achevés le 1^{er} octobre 1869. Un nouveau traité, qui n'est pas vieux puisqu'il a été signé le 12 avril, entre MM. de Lesseps et Borel Lavallée, oblige ces derniers à livrer le canal le 1^{er} octobre 1869, sous peine d'un dédit considérable, et ce sont MM. Borel et Lavallée qui, d'après le travail fourni par leur dragues depuis le commencement de l'année, ont proposé de fixer cette date au 1^{er} octobre 1869.

Au reste, on peut dire que du jour où le canal d'eau douce a été fait, le succès de l'œuvre a été assuré; car ce canal non-seulement a fourni de l'eau à tous les chantiers du désert de Suez, mais encore a permis de faire arriver le gros matériel là où il devait être employé, ce qui eût été impossible sans cela. Songez qu'au commencement, rien que pour fournir l'eau à quelques chantiers, la compagnie était obligée d'employer 3,000 *chameaux*. Il en eût fallu plus de 30,000 pour approvisionner tous ceux qui ont été créés aujourd'hui sur ces 160 kilomètres, car on travaille partout à la fois.

On revient d'une visite à l'isthme, un peu chauvin, car si les ouvriers sont pris un peu dans tous les peuples du bassin de la Méditerranée, les chefs sont exclusivement français, et cette œuvre gigantesque est exclusivement française.

Les Anglais, si longtemps opposés et râleurs, ont aujourd'hui complètement changé de camp. Non-seulement ils croient à la réussite; mais dans l'Inde, ils l'appellent de tous leurs vœux; la visite de l'amiral Paget et des deux gouverneurs de Bombay, M. Fitzgerald et M. Frère, a amené ce résultat. La ville de Bombay ne dissimule pas aujourd'hui que le jour où le canal de Suez sera livré au commerce, elle deviendra la capitale commerciale de l'Inde, le Liverpool indien.

Je crois que l'intérêt actuel du gouvernement français est de soutenir par tous les moyens possibles la Compagnie du canal, personne n'ignore que c'est une œuvre française et le relief qui en résultera pour notre nation sera considérable, le monde verra alors que nous pouvons produire autre chose que des armées, et les idées commerciales des étrangers à notre égard seront complètement changées.

Port-Saïd, tête du canal de la Méditerranée, est déjà un très-beau port, où j'ai vu entrer sans la moindre hésitation un navire à vapeur de 1,200 tonneaux, « la Franche-Comté » à la Compagnie Talabot de Marseille. Il y a six ans, il n'existait là qu'une étroite langue de sable séparant la Méditerranée de cet immense marais salé qu'on appelle le lac Mensaleh. — Port-Saïd, aujourd'hui ville de 10,000 âmes, possède deux bassins, un avant-port, une rade, des ateliers à faire envie à bien des arsenaux, tout cela sorti d'un coup de baguette du lac ou de la mer, c'est tout simplement merveilleux!

Encore un de ces drames maritimes qui font naître de profondes émotions. Le brick *Ancient-Promise*, de Blyth, est arrivé le 4 mai à Arbroath, venant de Memel. Il avait à bord le capitaine Currie, commandant le brick *Océan-Queen*, perdu en décembre dernier.

Au commencement de décembre, l'*Océan-Queen* fit voile de Riga pour Hartlepool, avec un équipage de huit hommes et un chargement de bois de sapin. Dès le premier jour de son départ, il éprouva de violentes tempêtes, et vers le 12 une voie d'eau se déclara. Les hommes travaillèrent courageusement aux pompes, et le capitaine fit route pour Dantzig. L'eau gagnait rapidement cependant, et la mer était si mauvaise, que l'équi-

page eut à pourvoir à sa sûreté. Le navire n'obéissait plus à son gouvernail.

Une autre voie d'eau se déclara le jour suivant, et le navire, à moitié plein d'eau, chavira. Deux hommes se noyèrent; les autres parvinrent à s'accrocher au navire. Deux heures après, toute la maturité supérieure fut enlevée, et tout ce qui était sur le pont, de l'avant à l'arrière, fut balayé par la mer, ce qui fit que le navire se redressa droit sur sa quille.

Les six survivants de l'équipage se retrouvèrent à bord, mais sans vivres et sans eau. Le cuisinier mourut deux jours après d'épuisement et de faim. Le surlendemain de la mort de celui-ci, un autre homme succomba. Plusieurs navires passèrent en vue; mais aucun par suite de la grande distance, ne fit attention à l'*Océan-Queen*.

Le quatrième jour, deux autres navires passèrent à portée de la voix de l'équipage de l'*Océan-Queen*, et continuèrent leur route sans s'inquiéter du sort de ces malheureux, réduits à la plus déplorable situation, à la triste nécessité, à peu de distance des côtes européennes, de manger un des hommes qui venait de mourir. Pour calmer leur soif, ils suçaient des morceaux de glace et buvaient de l'eau de mer, ce qui leur occasionna une fièvre ardente et les réduisit à un état complet d'insensibilité. Le septième jour, le maître d'équipage mourut; le lendemain, ce fut le tour du mousse.

Le 21 décembre, le navire fut poussé à la côte près d'un village de pêcheurs nommé Neddin, à 45 milles de Memel (Prusse). Des huit hommes partis de Riga trois semaines avant, il n'en restait plus que deux, le capitaine Currie et un matelot nommé J. Fortis. Ces deux hommes se trouvaient dans le plus piteux état mourant de faim et de soif, et dévorés par une forte fièvre. On ne sait comment Fortis a pu gagner la terre. Le capitaine s'était mis à califourchon sur une pièce de bois. Ils étaient tous les deux étendus, insensibles, sur le sable, lorsqu'ils furent aperçus par des villageois. Quand le capitaine reprit connaissance, il était avec Fortis, chacun sur un cheval, conduits par des pêcheurs qui les transportaient à Neddin. Tout les habitants du village leur prodiguerent les soins les plus empressés, et envoyèrent un dépêche à Memel pour instruire le consul anglais de ce cruel événement.

Le consul arriva le lendemain avec un médecin, et sur la demande du capitaine Currie, on s'occupa de les transporter à Memel. Ces deux infortunés souffrirent d'affreuses douleurs dans ce trajet fait à cheval et par des routes défoncées. Fortis fut envoyé à l'hôpital, où il fut question de lui amputer les deux pieds et les mains, complètement gelés. Il est resté à Memel. Le capitaine eut un logement particulier. Le dessous d'un de ses pieds se trouvant gelé, il subit une opération douloureuse. Il souffre encore de son pied, mais sa santé, si fortement éprouvée par tant de privation et de froid, s'est rétablie.

EXPOSITION A SAÏGON. — Le *Courrier de Saïgon*, du 5 avril, annonce que l'exposition a été ouverte le 24 février, par l'amiral gouverneur, à huit du matin.

S. Exc. Phan-tan-giang y assistait. Le roi de Cambodge avait envoyé pour l'y représenter deux mandarins; quelque pièces d'orfèvrerie, sorties de son trésor royal, et qui ont excité l'admiration des visiteurs français et annamites par leur richesse et par le fini exquis de leur travail, brillaient au premier rang de l'exposition.

A côté des meubles et des étoffes du pays si curieuses et d'un dessin si étrange, contrastaient les splendides étoffes de Lyon, sans rivales dans le monde entier. La magnificence de ces tissus ressortait d'autant plus vive au-

près des meubles du pays, incrustés en nacre, avec cette finesse et cette entente du coloris qui en font de vrais chefs-d'œuvre d'art, où l'industrie parisienne trouverait de nouvelles combinaisons fantaisistes. Des sculptures en bois, d'un naturel inimitable, surtout dans la moqueuse et naturelle expression des physionomies des personnages, saisissaient l'œil observateur par une science du groupement telle, que l'on pouvait lire à livre ouvert l'action représentée.

La distribution des récompenses s'est faite le 3 mars avec beaucoup de solennité.

Le 28 février ont eu lieu les courses, qui ont commencé à trois heures et demie sous une chaleur torride. Le vainqueur de la course à pied était épousé en arrivant au but.

Les courses montées ont été très-brillantes.

Enfin les chars à bœufs, rondement conduits, ont fait leurs 1,500 mètres au galop avec une énergie et une vélocité admirables.

On évalue à plus de 40,000 personnes le nombre des spectateurs. Toutes les voitures et tous les chevaux avaient été mis en réquisition; il s'y trouvait environ 250 voitures européennes et plus de 500 cavaliers.

(Moniteur).

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

MANCHE. — *Feux du port à Saint-Hélier (île de Jersey).*

Le capitaine du port de Saint-Hélier fait savoir que le 1^{er} mai 1867, on cessera d'allumer le feu vert de la vieille jetée de ce port, pour le remplacer par les feux ci-après:

Les nouveaux feux seront fixes, le feu extérieur placé sur l'angle Ouest de la jetée Albert, l'autre sur le parapet, de l'Esplanade et à 578 mètres N. 21° 20' E. et S. 21° 20' O. l'un par rapport à l'autre.

Instrucion. — Le feu intérieur ne sera pas visible pour les navires venant de l'Est à mer basse, jusqu'à ce qu'il se relève au N. 21° 20' E. En tenant les deux feux l'un par l'autre, on passera entre Hinguette et Grune-Saint-Michel, mais sur un rocher noyé qui est à 2 cables 1/2 en dehors de la haute tête de Hinguette, et sur lequel il n'y a que 2m13 de fond aux basses mers des syzygies; ce relèvement conduit aussi entre les rochers Huitriers et le Dogs nest, et à mi-distance entre les rochers Cloches en faisant éviter tous les dangers.

Les relèvements sont vrais. Variation: 20° 50' N. O. en 1867.

Voyez la série B, n° 35; la série C, n° 88; les cartes françaises, n° 878, 880, 2019, anglaises, n° 62, et l'instruction, n° 418, page 34.

Pilote de l'île de Jersey (supplément n° 1)

Les renseignements ci-dessous concernant la côte N. de l'île de Jersey, ont été transmis par le commandant J. Richards, chargé de l'hydrographie des îles de la Manche, février 1867.

La baie Bouley au côté Nord de l'île de Jersey, entre la tour de Rozel et la pointe Belle-Hogue, est un bon abri contre tous les vents, depuis l'O. q. N. O. jusqu'au S. S. E. par le Sud. Les seuls dangers qu'il y ait dans la baie ou auprès d'elle sont les deux plateaux de roche nommés rochers Oyster, Trompeurs, Sambues, et le petit rocher le Grune de Vicart.

Les rochers Oyster gisent en dedans des Trompeurs, à 1 cable 1/2 de la pointe Meulet, et débordent de 3m9 à mer basse.

Les rochers Trompeurs gisent près du milieu de la baie, en dehors des rochers Oyster. On peut les décrire comme étant un petit banc de roche, avec deux têtes N. N. E. et S. S. O. l'une par l'autre et à 1/3 de cable: il y a 3 mètres d'eau sur la tête intérieure, et 2m13 seulement sur la tête intérieure aux basses mers des syzygies. Sur la tête extérieure, le rocher intérieur et élevé des Pierres de Lecq paraît un peu ouvert de la pointe Belle-Hogue au N. 67° O., et le côté Ouest de la pointe Meulet reste par le côté Ouest de la falaise élevée, qui est immédiatement au-dessus, au Sud. On passera au large de ces rochers en tenant toutes les Pierres de Lecq bien ouvertes de la pointe Belle-Hogue et en dedans en fermant le plus grand rocher du groupe (près du milieu), en dedans de la pointe Belle-Hogue.

Les Sambues gisent devant et dans l'Est de la pointe Belle-Hogue, à 1/4 de mille environ de la côte et paraissent aussitôt après le mi-jusant. La tourelle de la maison de veille La Coupe, ouverte juste en dehors ou dans le N. E. du Nez du Guet, et la tour de Rozel au S. 55° E., fait passer en dehors des Sambues et des Trompeurs.

Le Grune de Vicart git à une distance de 1 cable environ de la côte, entre les deux maisons de veille

et il y a dessus 0m61 d'eau aux basses mers des syzygies.

Mouillage. — En dehors des Trompeurs, tenez toutes les Pierres de Lecq ouvertes d'un rubis au moins par la pointe Belle-Hogue dans l'Ouest, où la Coupe ouverte de la tour de Rozel dans l'Est; et la tour blanche de la maison Castle (située sur la haute terre qui domine la baie), par la jetée de Bouley, au S. S. O.; vous serez mouillé par 14m6 à 18 mètres, gravier. Si vous mouillez plus en dedans tenez la tour blanche de la maison Castle ouverte de la jetée, au S. O. q. S.; et la pointe Belle-Hogue un peu ouverte de la pointe Vicart au N. O. q. O.; vous serez par 9m1, sable fin.

Ce mouillage est sûr avec les vents de la partie du Sud, mais exposé à ceux de la partie du Nord. Les bâtiments mouillés dans cette baie pendant les coups de vent de S. O. doivent en conséquence être prêts à appareiller aussitôt que le vent commence à tourner au N. O., et aller dans la baie Sainte-Catherine ou dans la rade de Gorey.

Le banc Shamrock, découvert en 1866, git à 3/4 de mille environ au Nord de la pointe Fremont. C'est un rocher sous l'eau de 2 câbles de diamètres la partie sur laquelle il y a 2m74 d'eau aux basses mers des syzygies, git sur la partie intérieur du banc, avec 12m8 à 14m6 tout autour et près de sa base. De la tête de 2m74 on relève l'hôtel Plemont, juste en dedans de la partie extérieure de la pointe Ronez à l'O. 5° S., et la maison Ouest de la caserne de Saint-Jean, un peu ouverte de la pointe Fremont au S. 27° E. On peut se servir de ces amers pour passer des deux côtés du banc.

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

DÉCÈS.

9 juin. — Poirier (Edouard-François), 8 ans.

NOUVELLES MARITIMES

Mouvements du Port.

BATIMENTS DE L'ETAT.

4 juin. — Aviso à vapeur le *Lutin*, commandé par M. de Saisset, lieutenant de vaisseau, venant d'Halifax, apportant les correspondances d'Europe du 25 mai.

7 juin. — Frégate à vapeur *Armorique*, commandée par M. de Lapelin, capitaine de vaisseau, venant de Saint-Jean (Terre-Neuve).

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires métropolitains:

5 juin. — Goëlette *Fauvette*, capitaine Liébard, venant de la Pointe-à-Pitre, sur lest; — *Lucie*, capitaine Azémard, venant de Côte, chargée de diverses marchandises; — *Courlis*, capitaine Guyomard, venant de Saint-Servan, chargée de sel et de diverses marchandises.

7 juin. — Goëlette *Frère-et-Sœur*, capitaine Lepeltier, venant de Granville, chargée de sel et de diverses marchandises; — brick *Marie-Elisabeth*, capitaine Leloup, venant de Saint-Martin, chargé de sel; — *Malouine*, capitaine Lesène, venant de Saint-Martin, chargé de sel.

10 juin. — Goëlette *Corala*, capitaine Lainé, venant de Cadix, chargé de sel.

Navires étrangers:

4 juin. — Goëlette *Ehelier*, capitaine Michel, venant de Bangor, chargée de bois de construction; — *Arabe*, capitaine Forest, venant de Boston, chargée de diverses marchandises; — *Garland*, capitaine Sesoy, venant de l'île du Prince-Edouard, chargée de bestiaux; — *Victor*, capitaine Gangnan, venant de Miramichi, chargée de bois de construction.

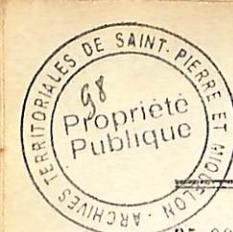
8 juin. — Goëlette *Hector*, Capitaine Ferry, venant de Yarmouth, chargée de bois de construction; — *Lizie-Supper*, capitaine Karmy, venant de Liverpool, chargée de bois.

Navires métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

4 juin. — Goëlette *Annette*, patron Richard, 23,000 morues; — *Joséphine*, patron Gilbert, 2,000 morues; — *Augustine*, patron Gayrant, 8,000 morues; — *Emile-Edouard*, patron Girardin, 16,000 morues; — *Eugénie*, patron Jacquachoury, 10,000 morues; — *Céleste*, patron Archenier, 31,000 morues.

5 juin. — Goëlette *Argo*, patron Yrasanty, 10,000 morues; — *Désirée*, capitaine Bourdet, 20,000 morues; — brick *Armorican*, capitaine Fanouiller, 18,000 morues.

6 juin. — Goëlette *Reine-des-Anges*, patron Bruère, 3,000 morues; — *Louis-Gilles*, capitaine Marquer,



35,000 morues; -- *Hortense*, patron Potier, 25,000 morues; -- *Mincie*, capitaine Rault, 14,000 morues; -- *Auguste-Julie*, capitaine Cœuré, 17,000 morues; -- *Catherine*, patron Coste, 18,000 morues.

7 juin. -- *Brick Saint-Louis*, capitaine Lefèvre, 15,000 morues; -- *Marie*, patron Lafond, 3,500 morues; -- *Augustine*, patron Lessard, 2,000 morues; -- *Henriette*, patron Ferrand, 8,000 morues; -- *Sensitive*, patron Lecœur, 5,000 morues; -- *Emma*, patron Cœuré, 5,000 morues; -- *Eugénie-Marie*, patron Chapdelaine, 1,500 morues; -- *Marie-Clémence*, patron Girardin, 1,400 morues; -- *Mathilde*, capitaine Lebouy, 24,000 morues; -- *Louisiana*, patron Poirier, 20,000 morues; -- *Marie-Fraser*, capitaine Bugabur, 13,000 morues; -- *Zélie*, capitaine Maillard, 13,000 morues; -- *Ami*, patron Lescallier, 15,000 morues; *Confiance*, patron Daguerre, 10,000 morues; -- *Emile-Eugène*, patron Banin, 15,000 morues; -- trois-mâts goëlette *Jeanne-d'Arc*, capitaine Moré, 14,000 morues; -- *brick Gustave*, capitaine Girault, 25,000 morues; -- goëlette *Elisabeth*, capitaine Malard, 2,000 morues; -- *Etoile-du-Matin*, patron Grandais, 5,000 morues; -- *Adélaïde*, patron Cordon, 1,000 morues; -- *Marie-Louise*, patron Richard, 1,300 morues; -- *Marie-Pauline*, capitaine Janet, 36,000 morues; -- *Bessie*, capitaine Magnan, 21,000 morues; -- *Vengeur*, patron Delisle, 2,000 morues; -- *Sainte-Marie*, patron Quémeret, 10,000 morues.

8 juin. -- Goëlette *Jeune-Française*, capitaine Desparmet, 12,000 morues; -- *Jeune-Lucy*, capitaine Hervé, 24,000 morues; -- *Louis-Jean*, capitaine Choupeau, 4,000 morues; -- *Pigeon*, patron Gurin, 4,500 morues; -- *Paul*, patron Miniac, 4,000 morues; -- *brick Arsène*, capitaine Girault, 44,000 morues; -- goëlette *Aigle*, patron Coste, 4,000 morues; -- trois-mâts *Industrie*, capitaine Boisé, 15,000 morues; -- *brick Victoria*, capitaine Allain, 32,000 morues; -- *Jeune-Ludovic*, capitaine Simon, 28,000 morues; -- goëlette *Emilie*, patron Piton, 21,000 morues; -- *Spray*, patron Prié, 24,000 morues; -- *brick Bayonnaise*, capitaine Besnier, 22,000 morues; -- *Espérance*, capitaine Lelandais, 22,000 morues; -- *Gustave*, capitaine Forcel, 36,000 morues; -- *Jeune-Auguste*, capitaine Magnan, 8,000 morues; -- *Rocabay*, capitaine Martin, 18,000 morues; -- goëlette *Champion*, capitaine Malier, 18,000 morues.

9 juin. -- Goëlette *Marie-Françoise*, patron Joube, 1,000 morues; -- *Orénoque*, capitaine Lemonier, 5,000 morues; -- trois-mâts *Magellan*, capitaine Gallissard, 18,000 morues; -- *brick Edouard*, capitaine Legendre, 38,000 morues; -- goëlette *Sainte-Claire*, capitaine Eguay, 5,000 morues; -- *Monte-Christo*, capitaine Lefèvre, 30,000 morues; -- *Volant*, patron Lemaitre, 1,200 morues; -- *Colombe*, patron Prévert, 1,300 morues; -- *Trois-Frères*, patron Gorron, 1,000 morues; -- *Deux-Marie*, patron Joube, 1,000 morues.

10 juin. -- *Catalina*, patron Vissel, 4,000 morues; -- *Vincent*, patron Petitpas, 4,000 morues; -- *Gagne-Petit*, patron Périgault, 1,200 morues; -- *Flèche*, patron Jacques-Jean, 6,000 morues; -- *Trois-Sœurs*, patron Aubert, 100 morues; -- *Comète*, patron Lessard, 1,000 morues; -- *Héros*, patron Chérille, 2,000 morues; -- *Trois-Sœurs*, patron Mouton, 16,000 morues; -- *Lion*, patron Arnault, 15,000 morues; -- *brick Marie-Gabrielle*, capitaine Guesnon, 18,000 morues; -- *Tour-Malakoff*, capitaine Allard, 19,000 morues; -- *Espiègle*, patron Vigneaux, 1,000 morues; -- *Elisa-Marie*, patron Legazze, 1,000 morues; -- *Eugénie-Marie*, patron Rault, 30,000 morues; -- *Récompense*, patron Besnard, 25,000 morues; -- *Marie*, patron Richard, 2,400 morues; -- *Adrien*, capitaine Guerlavas, 8,000 morues; -- *Frère-et-Sœur*, capitaine Guegnard, 1,500 morues; -- *Espoir*, patron Silhouette, 3,000 morues; -- *Amiral-des-Fossés*, capitaine Dubac, 18,000 morues.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

5 juin. -- *Fernand*, capitaine Navet, allant à Bordeaux.

6 juin. -- *Emile-et-Auguste*, capitaine Houzé, allant à Marseille; -- *Sainte-Pierraise*, capitaine Lenormand, allant à Bordeaux.

8 juin. -- *Michel-Emile*, capitaine Eloy, allant à la Guadeloupe.

11 juin. -- *Olivier-Jean-Marie*, capitaine Lamusse, allant à la Martinique.

Allant sur les Banes de pêche :

Navires métropolitains :

5 juin. -- *Duc-de-Penthievre*, capitaine Benoit.

6 juin. -- *Courlis*, capitaine Guyomard.

7 juin. -- *Auguste-et-Julie*, capitaine Cœuré; -- *Saint-Louis*, capitaine Lefèvre.

8 juin. -- *Eugénie*, capitaine Foucault; -- *Louis-Gilles*, capitaine Marquer.

10 juin. -- *Victorine*, capitaine Rachinel; -- *Espérance*, capitaine Landais; -- *Arsène*, capitaine Girault; -- *Armorican*, capitaine Fanouilliére; -- *Monte-Christo*, capitaine Lefèvre; -- *Victoria*, ca-

pitaine Allain; -- *Sainte-Claire*, capitaine Eguay.

11 juin. -- *Jeune-Auguste*, capitaine Magnan; -- *Reine-Blanche*, capitaine Rault; -- *Marie-Gabrielle*, capitaine Guénon; -- *Jeanne-d'Arc*, capitaine Moré; -- *Industrie*, capitaine Bonis.

12 juin. -- *Léoncie*, capitaine Menier; -- *Jeune-Lucie*, capitaine Hervé; -- *Claude*, capitaine Raoult.

Goëlettes locales :

5 Juin. -- Goëlette *Celeste*, patron Archenoux; -- *Annette*, patron Richard; -- *Reines-des-Anges*, Bruère; -- *Caroline*, patron Grandais; -- *Tigre*, patron Coste; -- *Etoile-du-Matin*, patron Grandais; -- *Unice*, patron Raoult; -- *Sea-Lark*, patron Gautier; -- *Eugénie*, patron Zucquachoury; -- *Argo*, patron Iraxoquy; -- *Emile-Edouard*, patron Girardin.

7 juin. -- *Elisabeth*, N° 4 patron Malard; -- *Hortense*, patron Portier; -- *Marie*, N° 7, patron Lafond; -- *Marie-Louise*, patron Richard; -- *Sainte-Marie*, patron Quémerais; -- *Marie-Clémence*, patron Girardin; -- *Emilie*, patron Coste.

8 juin. -- *Louisiana*, patron Poirier; -- *Emile-et-Eugène*, patron Boivin; -- *Emile* N° 2, patron Piton; -- *Mary-Fraser*, patron Mugabure; -- *Huriette*, patron Féron; -- *Emina*, patron Cœuré; -- *Adélaïde*, patron Cordon; -- *Augustine*, patron Lessard; -- *Eugénie-Marie*, patron Jean; -- *Louis-Jean*, patron Choupeaux.

10 juin. -- *Deux-Marie*, patron Joubie; -- *Lion*, patron Arnau; -- *Sophie*, patron Chappé; -- *Héros*, patron Chesrel; -- *L'Aigle*, patron Gautier; -- *Trois-Frères*, patron Goron; -- *Espiègle*, patron Vigneaux; -- *Pigeon*, patron Goron; -- *Orénoque*, patron Cadiou; -- *Zélie*, patron Maillard; -- *Vincent*, patron Petitpas; -- *Malakoff*, patron Legasse; -- *Vengeur*, patron Delisle; -- *Volant*, patron Lemaitre; -- *Trois-Sœurs*, patron Mouton; -- *Dauphin*, patron Nelsch; -- *Elisa-Marie*, patron Legasse; -- *Malouine*, patron Marquer; -- *Flèche*, patron Jean; -- *Adrien*, patron Guerlavas; -- *Catherine*, patron Coste,

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 11 juin à 6 heures du soir.

Elle a apporté la correspondance des Etats-Unis. Cette goëlette repartira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et d'Europe, le jeudi 13 juin 1867.

Le sac aux lettres sera levé à six heures du soir le même jour.

ANNONCES.

Etude de M^e C. SALOMON,
Notaire à Saint-Pierre (Terre-Neuve).

VENTE SUR LICITATION ENTRE MAJEURS AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS.

Le 22 juin 1867, à une heure après-midi, en l'étude et par le ministère du Notaire de la colonie, il sera procédé, à la vente publique et aux enchères, de quatre immeubles provenant de la succession Hacala et consistant en **PRÉ, MAISON DE BAINS** et **GRÈVES**.

Désignation des immeubles vendus à la requête des héritiers Hacala:

1^{er} LOT.

Un terrain en nature de pré, traversé par un cours d'eau vive, ledit terrain ayant accès par la rue Truguet, sur une largeur de 11 mètres 40 centimètres, mesure en longueur moyenne 66 mètres 25 centimètres et contient une superficie d'environ 755 mètres 25 centimètres carrés. Sur ce terrain se trouve construite une maison ayant servi de bains publics. Ladite maison est vendue avec tout ce qu'elle contient, destiné au service des bains. Le terrain à vendre touche d'ouest à la rue Truguet, d'est à l'une des grèves ci-après désignées, du nord et du sud au pré dépendant de la succession Hacala.

Mise à prix 2,000 fr.

2^e LOT.

Une grave touchant au nord à la grave Bertaut, à l'ouest au pré dépendant de la succession Hacala, au sud à une grave formant le troisième lot ci-après, à l'est à la mer. Cette grave mesure 85 mètres 50 centimètres de longueur moyenne et 12 mètres de largeur. Sa superficie est d'environ 1,074 mètres carrés.

Mise à prix 2,000 fr.

3^e LOT.

Une autre grave touchant au nord au lot N° 2 ci-dessus, à l'ouest au pré Hacala, au sud au lot N° 4 ci-après, à l'est à la mer. Cette grave mesure

76 mètres 50 centimètres de longueur moyenne et 14 mètres de largeur. Sa superficie est d'environ 1,071 mètres carrés.

Mise à prix 2,000 fr.

4^o LOT.

Une autre grave touchant au nord au lot N° 3 ci-dessus, à l'ouest au pré Hacala, au sud au banc de galets appartenant à M. Lemuet, à l'est à la mer. Cette grave mesure 62 mètres 50 centimètres de longueur moyenne et 17 mètres environ de largeur. Sa superficie est d'environ 1,054 mètres carrés.

Mise à prix 2,000 fr.

NOTA. — Les limites précises du terrain des bains et des trois graves formant les quatre lots mis en vente seront fixées par des piquets plantés par le Chef du service des ponts et chaussées, lequel dressera aussi le plan des terrains vendus pour être remis aux acquéreurs.

Un chemin de servitude d'un mètre de large est réservé sur la limite ouest de chacune des trois graves mises en vente. Ce chemin qui desservira les trois graves se prolongera sur la limite du terrain des héritiers Hacala, au bord est de l'étang Coudreville, qui doit être comblé et aboutira à la rue de l'Hôpital prolongée.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser au Notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 42 juin 1867.

Le Notaire,

C. SALOMON.

AVIS.

Messieurs les Débiteurs anglais de la succession de feu Constant DEBROISSE, en son vivant, négociant en cette île, sont prévenus que MM. Frehill, négociant en cette île, quai de la Roncière, et Paturel (André), agent d'affaires, rue de Sèze, sont chargés d'opérer le recouvrement des créances anglaises appartenant à ladite succession, et qu'ils ont seuls qualité pour donner quittances valables des à-comptes ou soldes versés à partir du 18 mai dernier.

En conséquence, tout paiement fait par lesdits débiteurs à toute autre personne et à partir de la date précitée, sera nul et de nul effet.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÈCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N^os de JANVIER à DÉCEMBRE 1866.

Abonnement pour l'année, 6 francs.

Chaque n^o séparé, 1 fr.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

Saint-Pierre. -- Imprimerie du Gouvernement.